

Conseil communal du 18 mars 2024

Notes de synthèse

Séance publique

1. **DECISIONS DE TUTELLE : COMMUNICATION :**

Il est proposé au Conseil de prendre connaissance des décisions de la Tutelle.

2. **INTERPELLATION CITOYENNE DU COLLEGE COMMUNAL : IRRECEVABILITE :**

Il est proposé au Conseil de prendre acte de la décision d'irrecevabilité de l'interpellation citoyenne du Collège communal du 27 février 2024.

3. **PATRIMOINE : PARCELLE SISE AVENUE DE L'ENSEIGNEMENT 20 A SAINT-GHISLAIN - PLAN DE BORNAGE : APPROBATION :**

Il est proposé au Conseil d'approuver le projet de bornage reprenant les limites de la parcelle section B228P, B607K4 et B607L4, en y apposant la signature officielle de la Ville.

4. **PATRIMOINE : PARTIE DE PARCELLE COMMUNALE SISE A TERTRE A L'ARRIERE DU SITE DE L'ADMINISTRATION - DECISION DE PRINCIPE DE CESSION POUR REGULARISATION :**

Il est proposé au Conseil de :

- décider le principe de cession de la partie de parcelle cadastrée en section E numéro 424C, au prix de 1 450 EUR, appartenant au domaine communal, en vue de régulariser la situation d'empiètement d'une clôture privative, selon les conditions y fixées
- charger le Collège communal de l'exécution de la présente décision.

5. **MODIFICATION DE VOIRIE : OUVERTURE DE VOIRIE ENTRE LES RUES ONZIEME, DE L'ABATTOIR ET L'AVENUE DE L'ENSEIGNEMENT A SAINT-GHISLAIN :**

Il est proposé au Conseil de marquer son accord sur la modification de voirie.

6. **MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20240071) : CONSTRUCTION D'UNE CRECHE A SIRALT - DECISION DE PRINCIPE, CHOIX DU MODE DE PASSATION ET FIXATION DES CONDITIONS :**

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché de construction d'une crèche à Sirault.

7. **MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20240047) : INSTALLATION DE CAVEAUX ET ACQUISITION DE COLUMBARIUMS, DE CAVURNES ET DE PLAQUES - DECISION DE PRINCIPE, CHOIX DU MODE DE PASSATION ET FIXATION DES CONDITIONS :**

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché d'installation de caveaux et acquisition de columbariums, de cavurnes et de plaques.

8. MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20240037) : REMISE EN ETAT DE DIVERS TERRAINS DE FOOTBALL - DECISION DE PRINCIPE, CHOIX DU MODE DE PASSATION ET FIXATION DES CONDITIONS :

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché de remise en état de divers terrains de football.

9. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : CREATION D'UN STATIONNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPEES - RUE CINQUIEME A SAINT-GHISLAIN :

Il est proposé au Conseil de voter le règlement complémentaire relatif à la création d'un stationnement réservé aux personnes handicapées dans la rue Cinquième à Saint-Ghislain.

10. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : CREATION D'UNE ZONE BLEUE DE COURTE DUREE "30 MIN" SUR DEUX EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT SITUES DANS LA RUE GRANDE A SAINT-GHISLAIN :

Il est proposé au Conseil de voter le règlement complémentaire sur le roulage relatif à la création d'une zone bleue de courte durée "30 MIN" dans la rue Grande à Saint-Ghislain.

11. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE : COMMISSION LOCALE POUR L'ENERGIE (CLE) - RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL 2023 : PRISE D'ACTE :

Il est proposé au Conseil de prendre acte du rapport d'activités annuel 2023 de la Commission Locale pour l'Energie présenté par le CPAS.

12. ADMINISTRATION COMMUNALE : PERSONNEL ADMINISTRATIF DE NIVEAU A - DECLARATION DE VACANCE D'EMPLOI :

Il est proposé au Conseil de déclarer vacant 1 emploi de Chef de bureau administratif de niveau A, de pourvoir à cet emploi et de lancer l'appel aux candidats.

13. PERSONNEL : CHEQUES-REPAS - AUGMENTATION DE LA VALEUR FACIALE :

Il est proposé au Conseil d'augmenter la valeur faciale des chèques-repas de 1 EUR pour porter celle-ci à 8 EUR, avec une quote-part personnelle de l'agent qui reste fixée à 1,09 EUR et une quote-part patronale de 6,91 EUR et ce, à partir du 1er avril 2024.

14. HISTORIQUE ENTRE LES VILLES DE SAINT-GHISLAIN ET D'AALEN : PROPOSITION DE JUMELAGE :

Il est proposé au Conseil d'approuver la proposition de jumelage entre les Villes de Saint-Ghislain et d'Aalen (Allemagne).

15. PLAN DE COHESION SOCIALE : RAPPORTS FINANCIERS 2023 - APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver :

- le rapport financier 2023 du PCS, ainsi que celui de la subvention "Énergie"
- le rapport financier 2023 de l'Article 20.

16. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL : CREATION DE CLASSES MATERNELLES :

Il est proposé au Conseil de créer, pour la période du 22 janvier au 5 juillet 2024, au niveau maternel, deux classes supplémentaires aux groupes scolaires de :

- Douvrain - implantation des Herbières : 1 mi-temps
- Sirault-Neufmaison - implantation de Neufmaison : 1 mi-temps.

17. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Conformément à l'article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ainsi qu'aux articles 46, 47 et 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédente est mis à disposition des Conseillers sept jours francs au moins avant le jour de la séance.

Huis clos

Notes de synthèse